



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

DELIBERATION

N° 2023-04-DEL-201

OBJET :

AFFAIRES GENERALES
- ADHESION AU
CONTRAT-GROUPE
PROPOSÉ PAR
RELYENS POUR
L'ASSURANCE DU
RISQUE STATUTAIRE

RAPPORTEUR :

M. AOUN

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/
REPRESENTES : 32

VOTANTS : 32

Le 5 avril 2023 à 9h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 30 mars 2023
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST
Madame Valérie LENORMAND à Monsieur Yvon ROSCONVAL
Madame Anne LAPORTE à Madame Sophie KERIGNARD
Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES
Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Cédric AOUN
Monsieur Fernando MENDES à Madame Bérengère VOILLOT
Madame Fabienne TANTI à Monsieur Fabien TANTI
Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR
Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN
Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON
Madame Souad BENDJEDDOU à Madame Line WENZEL

EXCUSÉ(S) :

...

ABSENTE :

Madame Frédérique MAHER



OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES – ADHÉSION AU CONTRAT-GROUPE PROPOSÉ PAR RELYENS POUR L'ASSURANCE DU RISQUE STATUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le contrat-groupe négocié par le CIG Grande couronne avec le groupe mutualiste RELYENS,

VU l'avis rendu par la Commission Finances et ressources humaines sans sa séance du 23 mars 2023,

CONSIDÉRANT que l'indisponibilité des agents (décès, maladie, accident du travail, maternité...), que l'on appelle aussi risque statutaire, est un risque traditionnellement couvert par une assurance dans l'intérêt de ceux-ci et de la collectivité qui les emploie.

CONSIDÉRANT que le CIG Grande couronne a négocié un contrat-groupe avec le groupe mutualiste RELYENS pour couvrir ces risques.

CONSIDÉRANT que les cotisations s'élèvent, pour chaque risque, à :

- Décès : 0,23 %
- Longue maladie et maladie de longue durée : 1,30 %
- Accident du travail : 1,32 %
- Maternité : 0,75 %
- Frais d'intervention du CIG Grande couronne : 0,08 % de la masse salariale

Après avoir entendu le rapporteur en ses explications et en avoir délibéré **à l'unanimité**,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'ADHÉRER au contrat-groupe négocié par le CIG Grande couronne avec le groupe mutualiste RELYENS aux conditions suivantes :

- Décès : 0,23 %
- Longue maladie et maladie de longue durée : 1,30 %
- Accident du travail : 1,32 %
- Maternité : 0,75 %
- Frais d'intervention du CIG Grande couronne : 0,08 % de la masse salariale

ARTICLE 2 : CHARGE M. le Maire de signer le contrat ainsi conclu, ainsi que tout document ou acte nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

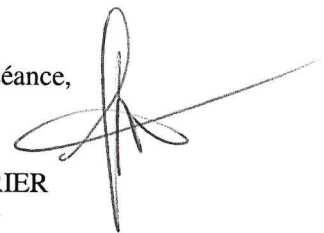
Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles

Accusé de réception en préfecture
N° 21780004202300001-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2023

- Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>